



Salariés, votez

Roger Chillaron est président du canton d'Alaigne depuis 3 mandats, collègue salarié. Technicien viticole à la chambre d'agriculture pendant 35 ans, il a pris sa retraite et a abandonné tous ses mandats, sauf un : celui de la MSA. « Car je crois au mutualisme, je crois à la MSA. Le régime agricole a des avantages. Le plus important est d'être un service de proximité. La MSA a le savoir-faire et la connaissance du milieu rural.

La MSA fait de gros efforts pour expliquer ses démarches à ses adhérents. J'ai toujours

eu des réponses aux questions posées au Conseil d'administration. Bien sûr, celui-ci fait avec les contraintes de la loi, mais il est aussi très à l'écoute du canton.

Rien ne sert de critiquer : il faut s'investir pour proposer. Les idées issues du terrain servent : la MSA en demande, contrairement à d'autres organismes qui réfléchissent sans consulter la base. Avec ses élus, elle a une hiérarchie qui va jusqu'aux cantons. C'est l'esprit mutualiste. Il faut voter pour le défendeur.

Quand on en a besoin, on se rend compte que la MSA est différente et que ce n'est pas si cher que ça. Tout salarié trouvera toujours à la MSA une porte qui sera ouverte.

Je suis catégorique : l'implication sur le terrain de la MSA est importante. Des exemples : l'accompagnement des personnes âgées, la prévention... Depuis 5 ans, j'ai animé 4 groupes de 25 agriculteurs (70 % du vignoble d'Alaigne) sur la protection de l'homme et de l'environnement, avec une intervention de la MSA et de la chambre d'agriculture. C'est un investissement très important.

Aujourd'hui, l'exploitant doit expliquer à son salarié comment travailler en sécurité, ce qu'il faut faire ou non avec les produits phytos (avec le document unique notamment). Les salariés s'informent sur les risques et les accidents. Il y a plus de discussion et moins de conflit entre salarié et exploitant. La relation a changé. Il faut en être content. »



Employeurs, votez

Jean Daureat-Fort, viticulteur et président collègue employeurs du canton de Tuchan depuis 2 mandats (sur la photo à droite).

« Pourquoi voter pour la MSA ? Pour sa différence. L'adhérent n'est pas un numéro. On le considère. Lorsque nous intervenons sur la situation d'un agriculteur, il faut tenir compte d'une vie, que nous, élus, nous sommes tenus de connaître.

Pour les employeurs, le guichet unique de la MSA est très important. Nous avons un seul interlocuteur pour toutes les formalités. Bien sûr, celles-ci sont simplifiées, par exemple avec le TESA. Pour le commun des mortels, il est 10 fois plus facile de remplir un TESA que remplir toutes les formalités. Ce genre de document n'existe pas dans les autres régimes.

Ce qui motive un élu, c'est le contact avec les agriculteurs. Il est plus commode d'aller voir un élu au niveau local que national. Une relation d'amitié s'établit aussi.

Ce que je regrette le plus : le manque de candidats. Le niveau communal étant supprimé, il ne reste que le cantonal. C'est mieux pour mobiliser, mais nous sommes moins nombreux.

Le travail des élus a beaucoup changé. Je me suis investi sur le document unique de prévention des risques professionnels. Nous sommes partie prenante pour sensibiliser les collègues, même les exploitants lors d'embauche de main-d'œuvre occasionnelle. Aussi, nous avons eu un bon retour dans le canton. A chaque réunion, il y avait de plus en plus de participants. En tant qu'élu, nous nous sentons encore plus concernés. C'est l'objectif de ces actions : nous rendre plus responsables. Cela change dans le bon sens.

La participation au vote doit être élevée pour que nous restions crédibles. »



Exploitants, votez



Francis Argeles est président du comité local de Prades. C'est un exploitant agricole à la retraite qui assume sa fonction au sein du comité local depuis plusieurs mandats.

« A la permanence de la MSA, les exploitants parlent entre eux et cela me permet de faire remonter les besoins

Dans notre métier, il y a eu toujours eu des hauts et des bas au plan économique. En cas de coup dur, les agriculteurs savent qu'ils sont écoutés par leurs élus MSA tout en préservant la confidentialité : les aider à repartir oui ; mais en leur permettant de garder la tête haute. C'est important.

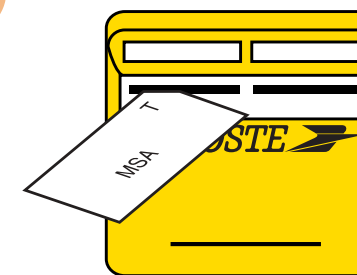
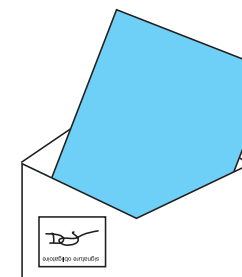
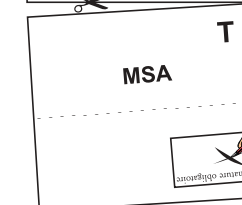
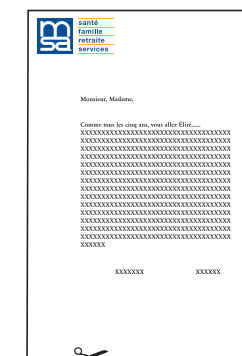
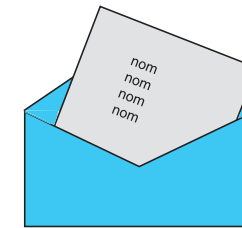
Quand j'étais exploitant, je n'avais pas beaucoup de temps et je recevais beaucoup d'informations des divers organismes agricoles pour participer à des réunions. Une fois élu président du comité local, j'ai essayé de me tenir au courant pour ce qui concernait la MSA et de diffuser les informations en prenant le moins de temps possible aux exploitants : en profitant des réunions organisées à la coopérative fruitière pour voir ensuite les personnes concernées ; en me déplaçant chez les adhérents ; en intégrant les conjoints d'exploitants au comité local, car elles sont un peu plus disponibles que leurs maris et gèrent souvent les comptes. Je vais bien sûr voter pour ces prochaines élections et je vais mobiliser les élus MSA pour rappeler aux personnes âgées qu'il faudra penser à poster l'enveloppe car l'enjeu est important pour nous tous ! »

Terres Solidaires du grand sud

N° 20 - JANVIER 2005



COMMENTER ?



Votez du 10 au 25 janvier

Cette année, les élections de la MSA changent :

- vous désignez les élus au niveau de votre canton.
- Le vote se fait exclusivement par correspondance, et non plus en mairie.

Vous votez du 10 au 25 janvier, le cachet de la poste faisant foi. N'attendez pas le dernier jour : votez dès réception du courrier de la MSA contenant le bulletin de candidature et une enveloppe de couleur.

Comment voter

- 1 - glissez votre bulletin (une liste de noms) dans l'enveloppe électorale de couleur.
 - 2 - détachez l'enveloppe retour attachée au courrier de la MSA.
 - 3 - signez au dos de cette enveloppe, dans le cadre prévu.
 - 4 - glissez votre enveloppe électorale dans l'enveloppe retour.
- Utilisez exclusivement cette enveloppe MSA pré-affranchie. (Ne la timbrez pas).
- 5 - postez-la (ne la déposez pas à la MSA.)

PRATIQUE

- Début 2005 : construction du siège de la MSA Perpignan.
- Début janvier : réception du matériel de vote.
- Du 10 au 25 janvier : période électorale.
- 25 janvier : date limite d'envoi des votes.
- 1^{er} février : dépouillement des votes.
- 2 février : proclamation des résultats.
- Février à mars : élection du conseil d'administration (Assemblée Générale).

Directeur de publication : R. Pujol

Rédaction et PAO : Fédération Grand Sud - 6 rue du Palais - 11011 Carcassonne cedex 9

Crédit photos : Fédération Grand Sud - CCMISA © AM Lafay - A. Declerieux

ISSN 1621-5656 - commission paritaire : 0307M05948 - Imprimerie : Bonnafous Carcassonne

L'essentiel et plus encore



1999-2004 : le bilan d'un mandat

Etre traité à parité avec les autres catégories socio-professionnelles, est depuis longtemps la volonté du monde agricole. Même si dans ces domaines les décisions relèvent des pouvoirs publics, l'action de la profession et au tout premier plan des élus MSA est loin d'être négligeable. Des résultats sont obtenus dans plusieurs domaines.

Faire évoluer la législation

■ Les améliorations des retraites :

La MSA a obtenu la mensualisation du paiement des retraites de base. La revalorisation des retraites a concerné 14 000 pensions parmi les plus faibles chez les exploitants de l'Aude et des PO. La création d'un nouveau régime de retraite complémentaire obligatoire est une importante amélioration des retraites (6000 agriculteurs en ont bénéficié dans nos deux départements). Pour les salariés, la MSA a engagé une action soutenue pour qu'ils bénéficient de la neutralité de tout changement de régime au cours de leur activité lors du calcul de leur retraite.

■ Le statut de conjoint collaborateur :

Les conjoints d'exploitants agricoles ont accédé à un statut qui leur garantit les droits vieillesse à titre individuel (1500 personnes en 11 et 66 ont opté pour ce statut).

■ Les avancées dans le domaine de la Santé :

Grâce à l'ATEXA, les exploitants agricoles bénéficient d'une réelle assurance contre les accidents du travail et de prestations du service prévention. Les salariés ont suivi de nombreuses formations.

■ L'aide aux populations en difficulté :

La création du fonds de solidarité des crises agricoles et les procédures « agriculteurs en difficulté » ont permis un meilleur accompagnement des crises (plus de 4,6 millions d'euros ont été versés aux diverses filières agricoles 11 et 66).

S'adapter aux besoins locaux

Les décisions prises par les deux conseils d'administration ont instauré une vraie politique de prévention et un meilleur accompagnement des populations : dépistage de cancer, campagne bucco-dentaire chez les adolescents, aides sur les crèches, la scolarité ou les bons vacances. Pour les personnes âgées : dépistage sur la vue, ateliers équilibre, maintien à domicile avec les réseaux gérontologiques dans l'Aude et actions pilotes « bien vivre à domicile » dans les PO, réunions d'informations comme « seniors soyez acteurs de votre santé ».

Répondre aux nouvelles attentes

La politique familiale de la MSA s'articule autour de quatre axes : répondre aux besoins spécifiques de l'enfant, contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles, favoriser le rôle de la famille comme acteur de la vie sociale, prendre en compte tous les domaines de la vie des jeunes.

Au début de l'été 2004, la MSA des PO a lancé l'opération test

« Jeunes, la MSA soutient vos projets, mieux vivre en milieu rural ». Voici l'exemple d'un projet retenu par le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale (CPASS). Marlène Faure est animatrice à la Maison des jeunes de Saint Paul de Fenouillet : « Depuis 4 ans, la Maison des Jeunes est sollicitée pour organiser des sorties. Ces projets n'aboutissent pas car une modeste participation est demandée. Les jeunes qui ne sont plus scolarisés ne peuvent pas bénéficier de l'aide de l'éducation nationale comme les autres membres du groupe. La dynamique du groupe s'est cassée. C'est alors que Michèle Pauner, travailleur social, a présenté la possibilité de mise en place d'un projet d'action "mieux vivre en milieu rural" qui s'adresse à des jeunes de 15 à 25 ans. Ici, la moyenne d'âge des jeunes est de 16 à 20 ans, avec un tiers issu du monde agricole. L'occasion se présentait pour moi de réunir tous ces jeunes sur un projet autour d'une sortie ski, dont ils rêvent tous. La programmation sur 3 journées ouvertes à tous permettra de tisser des liens sociaux. Le dossier a été déposé à la MSA le 13 octobre dernier. Il a été retenu. La MSA nous a accordé 800 euros. Je peux vous dire que c'est une grande victoire pour ces jeunes que d'avoir été reconnus par la MSA sur cette action. La première sortie se fera le 30 décembre, à Mijanes, une station de ski familiale. »

Vieillir en milieu rural

Les retraités sont les plus nombreux de nos adhérents. Outre les prestations vieillesse, des actions spécifiques sont mises en place. La différence de la MSA, ce sont aussi ses expérimentations au niveau local et ses partenariats. Exemples : depuis 2000, les réseaux de maintien à domicile, en 2005, le dépistage des troubles de vue. 363 Audois dans la Haute vallée et 238 personnes des Pyrénées-



Orientales ont testé cette action au cours du mois de décembre 2004. Celle-ci sera étendue au Languedoc Roussillon pour les personnes entre 60 et 80 ans qui n'ont pas consulté de médecin ophtalmologiste depuis 3 ans.

Travailler avec des partenaires

La MSA répond à différents besoins avec des partenaires. La collaboration avec le club des Aînés Ruraux existe depuis longtemps, notamment pour les ateliers de Pac Eurêka, séances ludiques d'exercices et de rencontres pour combattre les trous de mémoire dont se plaignent si souvent les personnes âgées.

Témoignage de Nicole Fraisse, l'animatrice dans l'Aude. « Je suis tombée dans un guet-apens ! Mon mari est bénévole pour la télésécurité Présence verte et président cantonal de Narbonne Ouest. Pour nous remercier de notre implication, les assistantes sociales de la MSA nous ont invités à un pot. Une assistante m'a demandé de devenir animatrice de Pac Eurêka. Alors, j'ai suivi un stage. Il y a environ 15 animatrices dans les PO et je suis la seule dans l'Aude.

Cela m'a apporté énormément car j'étais en période de deuil de mon frère. J'avais tendance à me replier sur moi-même. Lors de la 1^{ère} journée de formation : j'avais des sanglots dans la voix. Puis je me suis détendue au fil des jours. Cela m'a beaucoup aidé, de parler, d'aller vers les autres. C'est un objectif de Pac Eurêka : une séance par semaine, cela oblige les gens à sortir. Cela empêche de s'isoler car, lorsqu'on vieillit, nous avons de moins en moins de contacts humains. Il ne faut pas rester seul, planter devant la télé. Allez vous amuser !

Les gens hésitent à s'inscrire : ce n'est pas l'école ! Il s'agit d'exercices ludiques mais sérieux. Pac eurêka, tout le monde peut le faire. A la fin des séances, il y a un café à déguster ensemble. La convivialité est là. J'attends de former mon premier groupe. La collaboration avec la MSA ? Cela s'est bien passé. J'étais étonnée de la disponibilité des assistantes sociales. »



Lors de la semaine bleue à Carcassonne, Nicole Fraisse à droite en compagnie de son époux et de Marie-Jeanne Jimenez, assistante sociale.

Des élus qui travaillent pour vous

Au plus près du terrain, les élus de la MSA, en lien avec des partenaires et avec le soutien des équipes extérieures, partagent votre quotidien. C'est l'écoute de vos besoins qui guide l'action des administrateurs. Plusieurs instances fonctionnent de façon régulière, avec pour chacune d'elle des attributions spécifiques. Le Conseil d'Administration définit les politiques et les moyens financiers à mettre en œuvre. Il n'agit cependant pas seul.

Dans le domaine administratif, des Comités et des Commissions connaissent des dossiers individuels ou émettent des avis sur certains plans d'actions (prévention des accidents du travail notamment).

Aude	PO
Président du Comité de Protection Sociale des Salariés (salariés/employeurs de main-d'œuvre)	
Gilbert Cazals	Emile Siffre
Président du Comité de Protection Sociale des non salariés (exploitants sans main-d'œuvre)	
Jean Périllou	Jean-Marie Serre
Président du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale	
Edouard Villot	Marguerite Esteva



CPASS dans le Pyrénées-Orientales

Dans le domaine de l'action sociale, le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale contribue à la déclinaison des orientations et traite des situations individuelles en matière d'attribution de prestations extra légales (aides aux familles, attributions d'aides ménagères et secours par exemple).

Grâce à ce mode de fonctionnement, l'approche de chaque cas n'est pas faite par la simple application stricte et aveugle de règles administratives, mais permet également d'intégrer les circonstances particulières. Aussi, les administrateurs peuvent relayer les préoccupations qui leur sont transmises par leurs mandants.



CPASS dans l'Aude